

Conférence de presse sur le lancement du nouveau site Internet Assurance Banque Épargne Info Service

Natalie Lemaire,

Directrice en charge des relations avec les épargnants à l'AMF,
Coordinatrice du Pôle commun AMF/ACP

Fabrice Pesin,

Secrétaire général adjoint à l'ACP

Les services financiers ne sont pas des services comme les autres

- ❑ L'asymétrie d'information entre consommateur et vendeur y est très élevée.
- ❑ De nombreux Français s'estiment peu compétents en matière financière.
 - ⇒ 80% des Français déclarent « plutôt mal s'y connaître » en matière de produits financiers (Etude réalisée en 2011 par le CREDOC pour l'AMF et la Finance pour tous)
- Une complexité des produits toujours croissante, des contrats de plus en plus longs, et de nouveaux termes en général mal compris par le client.

Des pratiques commerciales de plus en plus encadrées dans les domaines de l'assurance, de la banque et des placements financiers

- Des droits pour les clients qu'il est important de connaître ...
- ...des obligations à respecter en matière de commercialisation pour les professionnels

Assurance Banque Épargne Info Service (ABE IS):

- ❑ **Une plateforme unique d'information sur le secteur financier** à destination des consommateurs pour les informer sur leurs droits et les orienter dans leurs démarches
- ❑ Un service qui s'adresse à tous les publics : particuliers, milieu associatif, artisans, professions libérales, entrepreneurs ...
- ❑ Un service public unique mis en place par l'ACP, l'AMF et la Banque de France.

La plateforme ABE IS, un service public accessible par :

Internet

=> www.abe-infoservice.fr

Téléphone du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

=> 0 811 901 801 (*prix d'un appel local en France métropolitaine*)

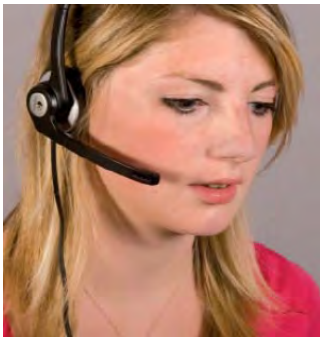
Courrier

=> ABE IS, 61 rue Taitbout 75009 Paris

La plateforme téléphonique

200 conseillers-opérateurs répartis sur 14 succursales présents pour :

- ❑ **Informier et orienter** le public pour toute question sur les démarches et les relations contractuelles ;
- ❑ **Rediriger les demandes** vers les juristes spécialisés des autorités de contrôle ACP ou AMF, pour des réponses ciblées.



➤ Près de **300 000 appels** seront traités en 2012

Assurance Banque Epargne **Info Service**

ACP AUTORITE DE CONTRÔLE PRUDENTIEL
BANQUE DE FRANCE

BANQUE DE FRANCE
EUROSISTÈME

AMF AUTORITE DES MARCHÉS FINANCIERS

Alertes

Conseils pratiques

Produits et acteurs autorisés

FAQ

Glossaire

Liens utiles / Organismes à connaître

Qu'est-ce que Assurance Banque Epargne Info Service ?

Assurance Banque Epargne Info Service informe et oriente le public pour toute question concernant l'assurance, la banque, la bourse et les produits d'épargne. Ce point d'entrée commun est mis en place par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP), qui supervise les banques et les assurances et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Le nouveau site internet Assurance Banque Epargne Info Service sera en ligne le 18 décembre !

ACTUALITÉS

Mise en ligne du nouveau site internet Assurance Banque Epargne Info Service le 18 décembre !

22 novembre 2012 - Le site "Les clés de la banque" vient de publier un nouveau guide sur la sécurité des opérations bancaires **Pour en savoir plus, vous pouvez le consulter**

13 novembre 2012 - L'Autorité des marchés financiers attire l'attention du public sur le site internet « Fairvesta »

24 octobre 2012 - L'Autorité des marchés financiers met à jour la liste des sites internet non autorisés proposant du

Votre demande concerne :

Bourse et produits financiers

Banque et crédit

Assurance

Si vous ne savez pas, cliquez ici.

Numéro d'appel national
0 811 901 801
(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe en France métropolitaine)

Adresse postale
ABE Info Service
61, rue Talbout
75436 Paris Cedex 09

Contacts | Mentions légales

Dernière mise à jour : 12-12-2012



Le site internet Aujourd'hui

www.abe-infoservice.fr



Le site internet

❑ Fournit des informations pratiques sur les différents produits :

=> Les comptes bancaires, les moyens de paiement, le crédit et les livrets bancaires (Livret A, PEL...)

=> Les contrats d'assurance (habitation, automobile, vie, santé, etc.)

=> Les placements boursiers, les produits d'épargne collective (OPCVM, etc.), les sociétés cotées en bourse, le fonctionnement des marchés financiers,...

❑ Diffuse des conseils sur les bons réflexes à adopter

❑ Publie la liste des acteurs et services agréés

❑ **Alerte et met en garde** contre les pratiques de certains établissements et sociétés

❑ Oriente les demandes du public

❑ **Recueille les informations ou réclamations** que les clients souhaitent porter à la connaissance de l'ACP ou de l'AMF

Le site internet

Le nouveau site internet www.abe-infoservice.fr

- => un **outil de communication** plus riche, plus moderne, plus intuitif pour mieux répondre aux attentes des consommateurs
- ❑ Bénéficie d'une navigation plus intuitive afin de toucher un plus large public d'internautes ;
 - ❑ Renforce l'information sur les droits du consommateur dans les secteurs de l'assurance, de la banque et du placement financier ;
 - ❑ Améliore la visibilité pour répondre au plus près des besoins du public ;
 - ❑ Plus d'actualités sur le site pour mieux répondre aux sujets de préoccupation du public .

Le site internet

Les clés d'entrée dans le nouveau site internet

www.abe-infoservice.fr

- ❑ Par type de produits selon un code couleur qui permet à l'internaute de savoir dans quel univers il se situe :
 - => Assurance
 - => Banque
 - => Placements financiers
- ❑ Par circuit de commercialisation : réseau de bancassurance, indépendants, vente en face à face, vente à distance
- ❑ Des alertes et des actualités
- ❑ Des dossiers thématiques
- ❑ Un glossaire et une foire aux questions

BIENVENUE SUR ABE INFO SERVICE Un point de contact unique pour toutes vos questions sur l'assurance, la banque, le crédit, la bourse et l'épargne.



- ASSURANCE > BANQUE > PLACEMENTS FINANCIERS >

Entrée thématique

- Assurance
- Banque
- Placements financiers

INFORMATIONS SUR LES PRODUITS

- Assurance >
- Banque >
- Placements financiers >

- A LA UNE
- Assurance vie
- Automobile
- Protection juridique
- Assurance emprunteur
- Multirisques habitation**
- Dépense
- Responsabilité civile
- Dépendance
- Assurance scolaire

BANQUE 12 OCTOBRE 2012 Commercialisation des comptes à terme L'ACP publie la recommandation 2012-R-02 sur la commercialisation des comptes à termes.

ALERTES 23 NOVEMBRE 2012 L'Autorité des marchés financiers (AMF) attire l'attention du public sur les activités de la... Voir toutes les alertes >

COMMERCIALISATION

Banque, assureur, courtier, conseiller en investissements financiers, site internet, démarcheur... Quelles obligations pour les professionnels ? Quels droits pour les clients ? En savoir plus >

BANQUE 17 OCTOBRE 2012 Guide du surendettement La Banque de France met à votre disposition un guide sur le surendettement : vos droits, vos...

PLACEMENTS FINANCIERS 09 OCTOBRE 2012 "Peut-on encore avoir confiance dans les marchés financiers ?" Gérard Rameix, président de l'AMF Intervention devant l'AFTE - Mardi 9 octobre 2012 Téléchargez... Voir toutes les actualités >

LES SAVIEZ-VOUS ? Dans quels cas puis-je faire opposition au paiement de l'un de mes chèques ?

NOS PUBLICATIONS

- Le rapport d'activité 2010 PDF - 67 Ko
- 0085TF12.pdf PDF - 21 Ko
- Toutes nos publications >



DOSSIER DU MOIS Comptes à terme Plus de transparence pour les consommateurs dans la commercialisation, la gestion et la clôture de...

A-Z LA DÉFINITION DU JOUR Lettre d'information préalable pour chèque sans provision Voir la définition

Entrée par produits

Choisissons par exemple : « Multirisques habitation (MRH) »

Un site proposé par : ACP, BANQUE DE FRANCE, AMF

Recherche Recherche avancée

ABE INFO SERVICE ASSURANCE BANQUE PLACEMENTS FINANCIERS COMMERCIALISATION DOSSIERS ACTUALITÉS ET ALERTES FAQ

Accueil > Assurance > Recherchez un produit > Multirisques habitation

ASSURANCE

RECHERCHEZ UN PRODUIT

Assurance vie
Automobile
Protection juridique
Assurance emprunteur
Multirisques habitation
Décès
Responsabilité civile
Dépendance
Assurance scolaire

INFORMATIONS PRATIQUES

EN CAS DE LITIGES

LES ORGANISMES À CONNAÎTRE

INFORMATIONS SUR LES PRODUITS

ASSURANCE

Multirisques habitation

La loi impose certaines assurances pour garantir l'indemnisation de victimes ou de leurs biens en cas de sinistre. La souscription de l'assurance multirisques habitation permet de couvrir au moins les dommages incendie, d'explosion et de dégâts des eaux.

23 novembre 2012

L'assurance multirisques habitation a pour objectif de protéger une habitation et son contenu, en cas de sinistre, que l'assuré soit responsable ou victime.

C'est un contrat proposant plusieurs garanties (incendie, vol, dégâts des eaux...). Ce contrat comporte généralement une garantie de dommages, pour les sinistres touchant les biens et une garantie de responsabilité civile couvrant toute personne vivant dans cette habitation pour les actes de leur vie privée.

Le contrat comporte obligatoirement certaines garanties comme la garantie catastrophes naturelles et il peut également offrir d'autres garanties facultatives (protection juridique, assistance...).

La loi oblige les locataires d'un logement non meublé à souscrire une assurance multirisques habitation couvrant au moins les dommages d'incendie, d'explosion et de dégâts des eaux causés aux biens immobiliers occupés.

Source : CCSF - glossaire

EN SAVOIR PLUS...

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le dépliant de la CCSF, en cliquant ici.

Les bonnes questions à se poser avant de choisir son contrat d'assurance : l'assurance multirisques habitation.

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

Découvrez nos réponses à vos questions

- > Je suis propriétaire non occupant d'un logement donné en location. Dois-je souscrire une assurance MRH ?
- > Mon assureur m'indique résilier mon contrat MRH à la suite de plusieurs sinistres dégâts des eaux dont je ne suis pas responsable, est-ce bien légal ?
- > J'ai déclaré un sinistre vol à mon assureur hors délai fixé par le contrat, peut-il refuser de m'indemniser en raison de ce retard ?
- > A la suite d'un sinistre, un expert est venu chez moi. Je n'ai pas obtenu copie du rapport d'expertise, est-ce normal ?
- > J'ai subi un dégât des eaux et l'expert tarde à passer/ ou à rendre son rapport. Puis-je effectuer les réparations sans attendre le passage de l'expert/ ou son rapport ?

Voir toutes les questions/réponses >

GLOSSAIRE

Retrouvez les termes les plus courants

- > Assurance
- > Attestation d'assurance
- > Avenant au contrat d'assurance
- > Déclaration de sinistre
- > Résiliation

voir toute le glossaire >

Réponse à l'entrée produits pour « Multirisques habitation (MRH) »

- Article sur MRH

- En Savoir Plus (dépliant CCSF et les bonnes questions)

- Glossaire

- FAQ autour de Multirisques habitation

The screenshot shows the ABE Info Service website interface. At the top, there is a navigation bar with categories: ASSURANCE, BANQUE, PLACEMENTS FINANCIERS, COMMERCIALISATION, DOSSIERS, ACTUALITES ET ALERTES, and FAQ. Below this is a main banner with a family and a woman, and three buttons: ASSURANCE, BANQUE, and PLACEMENTS FINANCIERS. The 'COMMERCIALISATION' button is circled in red. Below the banner are several content blocks: 'INFORMATIONS SUR LES PRODUITS', 'A LA UNE' (Commercialisation des comptes à terme), 'ALERTES', 'ACTUALITES' (Rapport annuel 2011 du médiateur de la FFSA, Guide du surendettement), 'NOS PUBLICATIONS', and 'LE SAVIEZ-VOUS?'. At the bottom, there is a contact section with the phone number 0811 901 801 and a newsletter subscription button.

Choisissez l'entrée
« Commercialisation »

COMMERCIALISATION

LES ÉTABLISSEMENTS DE
CRÉDIT

LES ORGANISMES
D'ASSURANCE

LES INTERMÉDIAIRES

LES CONSEILLERS EN
INVESTISSEMENTS FINANCIERS

LE DÉMARCHAGE BANCAIRE ET
FINANCIER

LA VENTE À DISTANCE

LES ASSOCIATIONS
SOUSCRIPTIONNES

LES REGISTRES À CONSULTER

Commercialisation

Banque, assureur, courtier, conseiller en investissements financiers, site internet, démarcheur... Quelles obligations pour les professionnels ? Quels droits pour les clients ?

LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT >

Les établissements de crédit consentent des crédits et peuvent mettre à disposition des moyens de paiement comme par exemple des cartes de crédit.

LES ORGANISMES D'ASSURANCE >

Les organismes d'assurance, qu'ils soient sous la forme d'une société anonyme ou société d'assurance mutuelle soumise au Code des assurances, d'une institution de prévoyance soumise au Code de la sécurité sociale ou d'une mutuelle soumise au livre II du Code de la mutualité...

LES INTERMÉDIAIRES >

La notion d'intermédiaires en assurance ou d'intermédiaires en opérations de banque et services de paiement recouvre plusieurs statuts juridiques.

LES CONSEILLERS EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS >

Vous êtes client d'un CIF ? Vous souhaitez obtenir des informations sur sa profession, la nature de ses prestations et connaître ses obligations envers vous ? Voici quelques informations pratiques pour vous aider.

LE DÉMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER >

Vous êtes démarché pour acheter un produit bancaire ou financier ? Veillez à suivre quelques règles simples avant de vous engager. Tout ce qu'il faut savoir en cas de démarchage bancaire ou financier.

LA VENTE À DISTANCE >

La vente à distance consiste à vendre un bien ou à fournir une prestation de service à distance au consommateur. Dans le domaine de la banque ou de l'assurance, les offres se font essentiellement par internet.

LES ASSOCIATIONS SOUSCRIPTIONNES >

Les associations souscriptionnes sont des entités juridiques, généralement à forme associative, souscrivant auprès des organismes assureurs des contrats d'assurance collectifs destinés à couvrir leurs membres.

LES REGISTRES À CONSULTER >

Selon la nature du professionnel avec lequel vous êtes en relation, plusieurs registres sont à votre disposition sur Internet pour vous permettre de vérifier que le professionnel est bien autorisé à réaliser telle ou telle opération.

Pour connaître les obligations des professionnels et les droits des consommateurs selon les modalités de commercialisation

Choisissez un dossier thématique

Comptes à terme

Plus de transparence pour les consommateurs dans la commercialisation, la gestion et la clôture de ces comptes

21 novembre 2012

Les comptes à terme sont des comptes spécifiques sur lesquels sont déposés des fonds reçus du public, avec le droit pour l'établissement financier d'en disposer pour son propre compte, mais à charge pour lui de restituer l'intégralité des fonds.

Pour l'épargnant, le compte à terme est constitué par un dépôt unique bloqué, rémunéré à un taux et pendant un délai, ne pouvant être inférieur à un mois, fixé dans le contrat et restituable en une seule fois, en totalité à l'expiration de ce délai, sauf modalités éventuelles de disposition des fonds avant l'échéance précisées dans le contrat.

Les comptes à terme ont connu récemment un développement soutenu. A côté des simples placements à court ou moyen terme, se sont développées des combinaisons de comptes à terme, notamment avec d'autres produits d'épargne comme le PEL, rendant les offres commerciales parfois confuses par rapport à la nature du produit et les contrats difficiles à appréhender.

Aussi, face à la multiplication des nouvelles offres bancaires d'ouverture de comptes à terme à destination des particuliers, l'Autorité de contrôle prudentiel a adopté une recommandation visant à améliorer la transparence dans la commercialisation, la gestion et la clôture des comptes à terme, qui s'appliquera à compter du 1er juin 2013. Elle vise trois domaines :

Les communications à caractère publicitaire

Afin que celles-ci fassent une présentation équilibrée du produit et ne privilégient pas les caractéristiques les plus avantageuses au détriment des conditions moins favorables du produit, ainsi les offres qui mettent en avant la disponibilité des fonds "à tout moment" ne doivent pas omettre le fait qu'un retrait avant le terme fixé au contrat s'accompagne de pénalités pouvant avoir un impact important sur la rémunération perçue.

Les explications fournies à l'épargnant avant la conclusion d'un contrat portant sur un ou plusieurs comptes à terme

Sauf pour les offres simples comprenant un compte à terme unique à taux d'intérêt fixe et pénalités de retrait anticipé fixes, un document distinct du contrat expose notamment de manière claire, apparente et compréhensible :

- la nature du produit, en présentant notamment les comptes à terme comme tels. Lorsque le compte à terme est combiné à d'autres comptes à terme, produits d'épargne ou services financiers, l'économie générale du montage doit être présentée ;
- les conditions financières du compte (durée du contrat, caractéristiques du taux d'intérêt applicable au dépôt, modalités précises et détaillées du calcul et du paiement des intérêts, frais éventuels liés à l'ouverture, la tenue ou la clôture du compte, modalités de disposition éventuelle des fonds avant échéance...) ; en cas de taux progressif ou variable, l'établissement est incité à donner sous forme de graphique ou de tableau le taux actuariel en fonction de la durée de blocage des fonds.
- les conditions des éventuelles offres promotionnelles, en précisant notamment leur période de validité et la durée d'application des conditions promotionnelles au contrat ;
- les modalités de fonctionnement (délais de versement à la clôture, articulation du compte à terme avec les autres produits associés,...)

Sur l'information périodique du déposant par le teneur de compte

S'agissant des contrats à taux variable, il est recommandé d'informer l'épargnant sur l'état actualisé de son placement de manière périodique et adaptée à la durée du compte à terme, et des modalités de renouvellement, notamment de son droit à ne pas renouveler ainsi que des conséquences de son choix.

PENSEZ-Y...

Avant de souscrire un compte à terme, quelques questions à se poser pour s'assurer d'être bien informé :

- Ai-je bien compris le montage financier qui m'est proposé ?
- Si je devais sortir avant l'échéance, quelles en sont les conséquences sur les différents éléments du montage ?
- La durée du placement des fonds est-elle compatible avec mes projets (un compte à terme est

Un dossier thématique sur les comptes à terme

The screenshot shows the ABE Info Service website interface. At the top, there's a navigation bar with categories: ASSURANCE, BANQUE, PLACEMENTS FINANCIERS, COMMERCIALISATION, DOSSIERS, ACTUALITES ET ALERTES, and FAQ. Below this is a large banner with the text "BIENVENUE SUR ABE INFO SERVICE" and "Un point de contact unique pour toutes vos questions sur l'assurance, la banque, le crédit, la bourse et l'épargne." There are three main navigation buttons: ASSURANCE, BANQUE, and PLACEMENTS FINANCIERS.

The main content area is divided into several sections:

- INFORMATIONS SUR LES PRODUITS**: Includes a "Banque" dropdown menu and "Placement financiers" link.
- COMMERCIALISATION**: Features a "Banque assureur, courtier, conseiller en investissements financiers, site internet, démarcheur..." section with a link "En savoir plus".
- NOS PUBLICATIONS**: Lists documents like "Le rapport d'activité 2010 PDF - 67 Ko" and "0005TF12.pdf PDF - 21 Ko".
- ACTUALITES**: A central section with several news items:
 - BANQUE** 12 OCTOBRE 2012: Commercialisation des comptes à terme. L'ACP publie la recommandation 2012-R-02 sur la commercialisation des comptes.
 - ASSURANCE** 22 OCTOBRE 2012: Rapport annuel 2011 du médiateur de la FFSA. Le Rapport annuel 2011 du médiateur de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances est...
 - BANQUE** 17 OCTOBRE 2012: Guide du surendettement. La Banque de France met à votre disposition un guide sur le surendettement: vos droits, vos... (This item is circled in red).
 - PLACEMENTS FINANCIERS** 09 OCTOBRE 2012: "Peut-on encore avoir confiance dans les marchés financiers?". Gérard Rameix, président de FAMIntervention devant l'AFTE - Mardi 9 octobre 2012 Téléchargé...
- ALERTES**: 23 NOVEMBRE 2012: L'ouverture des marchés financiers attire l'attention du public sur les actions de la...
- LE SAVIEZ-VOUS?**: Dans quels cas peut-on faire opposition au paiement de l'un de mes chèques?
- A-Z**: LA DÉFINITION DU JOUR: Lettre d'information préalable pour chèque sans provision. Voir la définition.

At the bottom, there's a footer with contact information: ABE Info Service, 61, rue Taibout, 75436 Paris Cedex 09. It also includes a phone number (0811 901 801), a newsletter subscription button, and a "Flux RSS" button.

Choisissez une actualité

The screenshot shows the ABE Info Service website interface. At the top, there is a search bar with the text 'Recherche' and an 'OK' button. Below the search bar is a navigation menu with categories: ABE INFO SERVICE, ASSURANCE, BANQUE, PLACEMENTS FINANCIERS, COMMERCIALISATION, DOSSIERS, ACTUALITES ET ALERTES, and FAQ. The main content area displays a news article titled 'Guide du surendettement' under the 'BANQUE' category. The article text reads: 'La Banque de France met à votre disposition un guide sur le surendettement : vos droits, vos obligations - les solutions possibles et la vie de votre dossier.' Below the text, there is a red circle around the link 'Consultez-le dès à présent en [cliquant ici](#) (format pdf)'. At the bottom of the page, there are four service boxes: 'ABE Info Service' with address '61, rue Taitbout 75436 Paris Cédex 09', a phone number '0 811 901 801', 'Abonnement à la Newsletter' with an 'Ok' button, and 'Abonnez-vous aux Flux RSS'.

Cliquez pour obtenir le fichier PDF du guide du surendettement

Entrée par la FAQ

The screenshot shows the ABE Info Service website interface. At the top, there is a search bar and a navigation menu with the following items: ABE INFO SERVICE, ASSURANCE, BANQUE, PLACEMENTS FINANCIERS, COMMERCIALISATION, DOSSIERS, ACTUALITES ET ALERTES, and **FAQ** (circled in red). Below the navigation is a large banner with the text "BIENVENUE SUR ABE INFO SERVICE" and "Un point de contact unique pour toutes vos questions sur l'assurance, la banque, le crédit, la bourse et l'épargne." Below this are three colored buttons: ASSURANCE (blue), BANQUE (yellow), and PLACEMENTS FINANCIERS (red). The main content area is divided into several sections: "INFORMATIONS SUR LES PRODUITS" (Assurance, Banque, Placements financiers), "ACTUALITES" (with sub-sections for Assurance, Banque, and Placements Financiers), "ALERTES" (with a table of alerts), "LE SAVIEZ-VOUS?" (a question about checks), and "A-Z" (a glossary). At the bottom, there are contact information, a phone number (0 811 901 801), a newsletter subscription form, and a Flux RSS subscription button.

Choisissez l'entrée par FAQ pour obtenir l'ensemble des questions que vous vous posez et l'ensemble du glossaire

The screenshot shows the ABE Info Service website interface. At the top, there is a navigation bar with the following menu items: ABE INFO SERVICE, ASSURANCE, BANQUE, PLACEMENTS FINANCIERS, COMMERCIALISATION, DOSSIERS, ACTUALITES ET ALERTES, and FAQ. Below the navigation bar, there is a search bar with the text "Recherche" and "Recherche avancée". The main content area is titled "Assurance vie" and features a list of questions under the heading "DÉCOUVREZ NOS RÉPONSES À VOS QUESTIONS".

Un site proposé par :

Logo: ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) Banque de France

Logo: BANQUE DE FRANCE EUROSYSTEME

Logo: AMF (Autorité des Marchés Financiers)

Recherche [OK]

Recherche avancée

Newsletter | Flux RSS

Assurance vie

Accueil > FAQ > Foire aux questions > Assurance > Assurance vie

FAQ

FOIRE AUX QUESTIONS

assurance

Banque

Placements financiers

Commercialisation

GLOSSAIRE

DÉCOUVREZ NOS RÉPONSES À VOS QUESTIONS

- > Est-ce que je peux modifier la clause bénéficiaire de mon contrat d'assurance vie ?
- > Comment puis-je accepter le bénéfice d'un contrat d'assurance vie ?
- > Je voudrais savoir si je suis bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie, que dois-je faire ?
- > J'ai transféré mon contrat dans le cadre de l'amendement Fourgous, puis-je revenir sur ma décision ?
- > Mon assureur me propose de transférer mon contrat d'assurance vie dans le cadre de l'amendement Fourgous. Qu'est-ce que cela signifie et quelles en sont les conséquences ?
- > J'ai souscrit un contrat d'assurance vie, dans l'hypothèse de la défaillance de l'assureur, existe-t-il un fonds de garantie et, le cas échéant, quels en sont les plafonds ?
- > Qu'est-ce qu'un contrat décès sur lequel les primes sont versées à fonds perdus ?
- > Qu'est-ce qu'un relevé de situation ?
- > Est-ce que mon assureur doit m'informer de l'évolution de mon contrat d'assurance vie ?
- > Qu'est-ce qu'un arbitrage sur mon contrat d'assurance vie ?
- > Quelles sont les pièces nécessaires pour obtenir le rachat et un délai s'impose-t-il à mon assureur pour me verser la valeur de rachat ?

Newsletter

The screenshot shows the ABE Info Service website interface. At the top, there are logos for ASSURANCE, BANQUE, and ÉPARGNE, along with the 'Info SERVICE' logo. A search bar is visible on the right. The main navigation bar includes links for ASSURANCE, BANQUE, and PLACEMENTS FINANCIERS. The central content area features several news articles under 'ACTUALITES', such as 'Commercialisation des comptes à terme' and 'Rapport annuel 2011 du médiateur de la FFSA'. A red arrow points from the text 'Abonnement à la newsletter' to a button labeled 'Abonnement à la Newsletter' which has a red circle around it. The footer contains contact information for ABE Info Service and logos for ACP, Banque de France, and AMF.

Abonnement à la newsletter

EDITO

Dans ce numéro de la newsletter, face aux nombreuses questions des internautes sur la résiliation de contrat en assurance, ABEIS souhaite apporter un éclaircissement sur la résiliation de contrat en assurance (loi Chatel). La loi Chatel protège les assurés lorsqu'ils ont un litige avec leurs sociétés d'assurance au moment de résilier leur contrat reconductible appelé aussi « à tacite reconduction ». Grâce à la loi Chatel, les organismes d'assurance ne peuvent plus faire pression sur les assurés pour garder leurs contrats. [En savoir + sur la loi Châtel](#)

Une newsletter



DOSSIER DU MOIS

Comptes à terme

Plus de transparence pour les consommateurs dans la commercialisation, la gestion et la clôture de...

ACTUALITÉS ET ALERTES



ASSURANCE 15 DÉCEMBRE 2012

Les comparateurs d'assurance sur Internet : savoir les utiliser

Un dossier thématique sur l'assurance vous est proposé pour vous apporter des informations complètes sur comment utiliser les comparateurs d'assurance sur Internet



ALERTE 12 DÉCEMBRE 2012

L'AMF alerte le public sur les placements financiers :

L'AMF met en garde le public sur les placements atypiques proposés aux épargnants dans des secteurs divers comme les lettres manuscrites, les œuvres d'arts, les panneaux solaires, les timbres, le vin, les diamants ou les autres secteurs de niches



PLACEMENTS FINANCIERS 6 DÉCEMBRE 2012

Les documents d'information des sociétés cotées en bourse

Pour une introduction en bourse, une émission ou une offre publique d'acquisition, une documentation spécifique est mise à votre disposition. Les sociétés cotées en bourse peuvent également publier un document de référence annuel

Votre point de contact unique pour toutes vos questions sur l'Assurance, la Banque, le Crédit, la Bourse et l'Épargne.

> www.abe-infoservice.fr



ABE INFO SERVICE
61, rue Talibout
75436 PARIS Cédex 09



0 811 901 801
(prix d'un appel local à partir d'un
poste fixe en France métropolitaine)



Suivez-nous sur
Twitter

En conclusion

Le nouveau site internet ABE IS permet de :

- ❑ **Proposer une information plus claire et plus structurée** dans les domaines de l'assurance, de la banque et du placement financier ;
- ❑ **Faciliter l'accès à l'information pour tous les publics** grâce à un outil plus adapté et plus intuitif;
- ❑ **Renforcer la visibilité de la Banque de France, de l'ACP et de l'AMF.**